

[Text]

Ms McDonald: Thank you. I want to get into a question that is not just legislative, although we have had proposals that there ought to be a stronger statement in the act regarding government commitment to adequate financing for the CBC. I guess it is easy to put it in the act; I do not know how easy it is to ensure that is actually respected. I would like your view on that.

Also, we have recently interviewed a new appointee to the board of the CBC, Mr. Kozminski, who said that he thought there was still a lot of fat that could be trimmed and that the CBC could fulfil its mandate with existing funding—that the cuts in real terms would not make it impossible for the CBC to be increasing Canadian content in doing the various things you want to do. So I would like you to comment both on the legislative aspects and on the feasibility of fulfilling your mandate.

Mr. Juneau: On the legislative aspects, as you know, we provided the committee with a study we had done during the time of the Caplan-Sauvageau task force. It is not a pretentious study; it is just an account of all the studies that have been done since the Aird committee. I am sure you received that; I have it here. It indicates that all the royal commissions and task forces and committees of all kinds have recommended that the CBC should have a financing system based on several years. Many of these studies were done by people who had a fair knowledge of government financing.

We ourselves do not feel that we are experts as to how to resolve the dilemma, which is really a government policy dilemma—namely, the tradition that government votes on estimates from year to year—and how to reconcile that with a five-year financing system. We do not feel that we are experts on that. We feel very strongly that it ought to be done. As I said, all royal commissions have indicated that it should be done. We think it is a problem for the financial experts of the government and in Parliament.

Ms McDonald: What about the contention that you could be fulfilling your mandate simply by finding more economies?

Mr. Juneau: That is the second part of your question. Mr. Kozminski has only attended two meetings of the board, so I do not know what he bases his views on. I would not like to be in contradiction with one of my colleagues after only two meetings. I think we will be discussing that together.

If you ask me my own view and I think if you ask the views of any of my colleagues in the management of the corporation, they would probably say what I have said on a number of occasions—that you can never say when you manage an organization that there are no more savings to be made. There are always savings to be made, but I think we have reached the

[Translation]

Mme McDonald: Merci. Je voudrais aborder une question qui ne se limite pas à l'élément législatif, bien qu'on nous ait dit que la loi devrait renfermer un énoncé plus vigoureux au sujet de l'engagement du gouvernement à assurer un financement adéquat pour la Société Radio-Canada. Je suppose que cela est assez facile à stipuler dans la loi; mais je ne sais pas si cela est aussi facile à faire respecter. J'aimerais avoir vos vues à ce sujet.

Aussi, nous avons récemment interrogé un nouveau membre du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, M. Kozminski, qui a affirmé que, à son avis, il était encore possible de couper dans le gras et que Radio-Canada pourrait exercer son mandat au moyen des fonds existants, c'est-à-dire que les réductions n'empêcheraient pas la société d'État d'accroître le contenu canadien, tout en prenant les diverses mesures que vous envisagez. J'aimerais donc connaître vos vues tant sur les aspects législatifs que sur la possibilité d'exercer votre mandat.

M. Juneau: En ce qui concerne les aspects législatifs, comme vous le savez, nous avons fourni au Comité une étude que nous avons fait faire pendant que le Groupe de travail Caplan-Sauvageau était à l'oeuvre. Il ne s'agit pas d'une étude prétentieuse, loin de là; elle consiste simplement en un compte rendu de toutes les études qui ont été réalisées depuis le comité Aird. Je suis sûr que vous l'avez reçu; je l'ai ici. Il en ressort que les commissions royales, les groupes d'étude et les comités de toutes sortes ont tous recommandé que la Société Radio-Canada devait avoir un régime financier étalé sur plusieurs années. Un grand nombre de ces études ont été réalisées par des personnes qui avaient une connaissance assez poussée du financement de l'État.

Nous ne nous considérons pas nous-mêmes comme des experts dans la façon de résoudre ce dilemme, qui en est un, en fait, de politique officielle—à savoir la tradition du gouvernement d'adopter des budgets des dépenses d'une année à l'autre—et sur la façon de concilier cela à un régime de financement quinquennal. Nous ne nous estimons pas des spécialistes en la matière. Mais nous sommes convaincus que cela devrait se faire. Je le répète, toutes les commissions royales ont affirmé qu'il devrait en être ainsi. À notre avis, il s'agit là d'un problème que doivent résoudre les spécialistes en finance du gouvernement ainsi que le Parlement.

Mme McDonald: Et que pensez-vous de l'affirmation selon laquelle vous pourriez exercer votre mandat simplement en réalisant davantage d'économies?

M. Juneau: C'est là la deuxième partie de votre question. Comme M. Kozminski n'a assisté qu'à deux réunions du conseil, je ne connais pas le fondement de ses affirmations. Je ne voudrais pas contredire un des mes collègues après seulement deux réunions. Je pense que nous en discuterons ensemble.

Si vous me demandez mon avis et celui de n'importe lequel de mes collègues au sein de l'administration de la Société, nous vous dirons probablement, comme je l'ai déjà fait à plusieurs occasions, qu'il est impossible d'affirmer une fois pour toute, lorsqu'on administre une entreprise, qu'il est impossible de réaliser d'autres économies. Il est toujours possible de le faire,